

**Ordre du jour :**

- Mise en conformité des statuts de la Champagne Picarde
- Nomination d'un agent recenseur pour le recensement 2017
- Subventions des associations
- Taxe d'habitation
- Questions diverses

**Présents :** P. BARTELS, G. SCHMIT, C. FENAUX, F. FERRAZ, C. LEGRAND, F. FOSTIER, P. EDUIN, P. BEAUMONT, N. DECHAPPE

**Absent excusé :** L. JACQUEMARD

**Absent :** B. WIART

**Secrétaire :** C. FENAUX

### **MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DE LA CHAMPAGNE PICARDE :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au passage de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) le 7 août 2015, il est prévu que les Communautés de Communes doivent mettre en conformité leurs statuts avec l'article 64 de la même loi. Cette mise en conformité concerne les transferts de compétences et elle est nécessaire pour les compétences obligatoires et optionnelles qui sont définies par la loi.

Le Conseil Municipal approuve la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

### **NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT 2017 :**

Le Conseil Municipal décide de nommer Mlle QUAOUZA Sophie en qualité d'agent recenseur pour effectuer le recensement qui aura lieu dans la commune du 19 janvier au 18 février 2017.

### **SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS :**

Chaque année, la commune verse une subvention à différentes associations. Pour l'année 2016, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention aux associations suivantes : Golf de Menneville, Harmonie de Guignicourt, Anciens Combattants de Guignicourt, ADMR de Guignicourt, Menneville Informations et Loisirs, Gym de Menneville et le Roi Rouge cercle d'échecs de Menneville.

### **TAXE D'HABITATION :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1411 II. 2. du Code Général des Impôts concernant l'abattement général à la base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué (5 %) à compter de l'année 2018.

### **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Le Conseil Municipal souhaite nommer la salle des fêtes ⇒ salle Pierre LALLEMENT. Sa famille sera consultée et une inauguration pourrait être faite le 8 mai 2017.

↳ La maison située au 20 rue de Guignicourt a été vendue.

↳ La subvention DETR (versée par l'Etat) pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de la traverse de Menneville a été refusée. Une demande de subvention pour la 4<sup>ème</sup> tranche est en cours.

↳ Informations projet de création de commune nouvelle (Guignicourt, Menneville, Provisieux et Plesnoy, Neufchâtel/Aisne) : le Maire a exposé à l'Assemblée le volet fiscal et financier suite à la réunion de présentation qui a eu lieu le 18 novembre 2016.

↳ Espaces verts du lotissement communal : demande d'intervention de l'entreprise pour refaire les pelouses.